



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic**

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ D'ABITIBI-EST
VILLE DE MALARTIC**

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville
de Malartic du mardi, 14 janvier 2020, tenue au 901, rue Royale à
Malartic, à 19 h**

M. le maire, Martin Ferron, préside la séance.

Sont aussi présents :

- Mme Sylvie Daigle, conseillère, district 1
- Mme Catherine Larivière, conseillère, district 2
- M. Jude Boucher, conseiller, district 3
- M. Jean Turgeon, conseiller, district 6

Sont absents :

- M. Pascal Lemieux, conseiller, district 4
- M. Daniel Magnan, conseiller, district 5

Sont également présents :

- M^e Gérald Laprise, directeur général
- M^e Kathy Gauthier, greffière

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes, demande d'observer trente secondes de réflexion, constate le quorum (art. 321, L.C.V.) et déclare la séance ouverte.

1.0. - GREFFE

1.1. - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Sylvie Daigle

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER l'ordre du jour ci-dessous;

Adoptée.

ORDRE DU JOUR

1.0.- GREFFE

1.1.- Adoption de l'ordre du jour;

1.2.- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 décembre 2019;

1.3.- Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 10 décembre 2019;

1.4.- Groupe Ultima : Renouvellement de l'assurance générale et de l'assurance automobile 2020;

**RÉSOLUTION
2020-01-001**



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

- 1.5.- Assemblée publique de consultation : projet de Règlement modifiant le Règlement numéro 916 relatif au plan d'urbanisme de la Ville de Malartic afin de créer une nouvelle zone commerciale sur son territoire;
- 1.6.- Adoption du Règlement numéro 928 modifiant le Règlement numéro 916 relatif au plan d'urbanisme de la Ville de Malartic afin de créer une nouvelle zone commerciale sur son territoire;
- 1.7.- Assemblée publique de consultation : Premier projet de Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 917 afin de modifier le plan de zonage (feuille 2/2) et de créer la nouvelle zone C-5 à même la zone I-1;
- 1.8.- Adoption du Second projet de Règlement numéro 929 modifiant le Règlement de zonage numéro 917 afin de modifier le plan de zonage (feuille 2/2) et de créer la nouvelle zone C-5 à même la zone I-1;
- 1.9.- Reconduction des districts électoraux – élection générale 2021;
- 2.0.- **MAIRIE**
- 3.0.- **DIRECTION GÉNÉRALE**
- 4.0.- **TRÉSORERIE**
- 4.1.- Rapport de la trésorerie et dépôt des listes :
 - 4.1.1.- Liste des comptes payés;
 - 4.1.2.- Liste des comptes à payer;
 - 4.1.3.- Liste des prélèvements automatiques;
 - 4.1.4.- Liste des chèques pré-numérotés annulés;
 - 4.1.5.- Liste des dépenses et engagements;
 - 4.1.6.- Liste des transferts budgétaires;
 - 4.1.7.- Approbation des comptes à payer;
- 4.2.- Programme d'aide à la voirie locale – volet projets particuliers d'amélioration d'envergure ou supramunicipaux (PPA-ES) (ancien PAARRM) – Aide financière maximale de 37 000 \$ échelonnée sur trois années budgétaires Dossier no. 00028991-1 - 89015 (08) – 2019-11-18-58;
- 4.3.- Autorisation de paiement – PG Solutions – Renouvellement du contrat d'entretien et de soutien 2020 – 28 657,53 \$;
- 4.4.- Transfert budgétaire d'un montant de 35 000 \$ – Travaux publics – Déneigement 2019;
- 5.0.- **URBANISME ET ENVIRONNEMENT**
- 5.1.- Registre des permis pour l'année 2019;
- 5.2.- Mine Canadian Malartic (MCM) – Avis de travaux d'exploration 2020;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

- 5.3.- Budget 2020 de l'Office municipal d'habitation de Malartic (OMH);
- 6.0.- **RESSOURCES HUMAINES, DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET COMMUNICATIONS**
- 6.1.- Rémunération additionnelle à M^e Kathy Gauthier – prime de cumul de fonctions;
- 6.2.- Rémunération additionnelle pour l'année 2020 à M^e Gérald Laprise;
- 7.0.- **LOISIRS ET CULTURE – ARTS ET SPECTACLES**
- 7.1.- Reconnaissance des organismes – Groupe Soleil de Malartic inc.;
- 7.2.- Délégation de signataire de la convention d'aide financière du programme de soutien aux projets structurants (PSPS) de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-l'Or (MRCVO) pour la 37^e Finale régionale centralisée des Jeux du Québec – Malartic Hiver 2020;
- 7.3.- Décoration du temps des fêtes : Désignation des gagnants de chaque district;
- 8.0.- **TRAVAUX PUBLICS – SERVICES TECHNIQUES**
- 8.1.- Délégation de signataire – Permission de voirie – Installation d'un service d'égout sanitaire et d'aqueduc dans l'emprise du ministère des Transports, lot 3 001 110 du cadastre du Québec;
- 8.2.- Autorisation de paiement – Pompaçon inc. – Appel d'offres 2019-03 – Acquisition d'une unité de suppression – 278 067,04 \$;
- 8.3.- Autorisation de paiement – Wolseley Canada – Appel d'offres public 2019-19 – Acquisition de conduites d'amenée d'eau potable – 78 485,39 \$ et Acquisition de 1000 mètres supplémentaires – 44 505,68 \$;
- 9.0.- **PROTECTION CONTRE LES INCENDIES ET SÉCURITÉ PUBLIQUE**
- 10.0.- **COMITÉS/COMMISSIONS**
- 10.1.- Comité pour la revitalisation de la rue Royale – Nomination d'un représentant du Service de l'urbanisme et de l'environnement;
- 11.0.- **DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE**
- 11.1.- Drags de motoneige antique de Malartic – 4^e édition les 1^{er} février 2020 et 14 mars 2020;
- 11.2.- Les Marsouins de Val-d'Or – Nage-o-thon 2020 - Campagne de financement;
- 11.3.- École secondaire Le Tremplin – Voyage communautaire au Costa Rica en janvier 2021;
- 11.4.- Téléthon de la Ressource pour personnes handicapées de l'Abitibi-Témiscamingue/Nord-du-Québec – Prêt d'un local avec 6 lignes téléphoniques – 26 janvier 2020;
- 11.5.- Fédération québécoise des municipalités – Gratuité de la salle



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

multifonctionnelle du Centre Michel-Brière (CMB) – 15 avril 2020;

11.6.- Escadron 884 Malartic – Souper bénéfique pour la St-Valentin – 15 février 2020;

11.7.- L'Aile Brisée – Campagne de financement – Soirée casino du 21 mars 2020;

11.8.- Défi ski Leucan – Famille Rousseau & Bilodeau;

12.0.- AFFAIRES NOUVELLES

12.1.- Plan de mesures d'urgence – Mine Canadian Malartic (MCM);

13.0.- CORRESPONDANCE

13.1.- Calendrier 2020 des séances ordinaires du conseil des maires de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-l'Or (MRCVO);

13.2.- Services Québec – Réponse du bureau régional de Services Québec de l'Abitibi-Témiscamingue;

13.3.- Comptoir alimentaire de Malartic – Remerciements;

14.0.- PÉRIODE DE QUESTIONS

15.0.- LEVÉE DE LA SÉANCE

1.0.- GREFFE

**RÉSOLUTION
2020-01-002**

1.2.- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 décembre 2019

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 décembre 2019, tel que rédigé;

Adoptée.

**RÉSOLUTION
2020-01-003**

1.3.- Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 10 décembre 2019

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance extraordinaire du 10 décembre 2019, tel que rédigé;

Adoptée.

**RÉSOLUTION
2020-01-004**

1.4.- Groupe Ultima : Renouvellement de l'assurance générale et de l'assurance automobile 2020

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic est membre de la Mutuelle des Municipalités du Québec (MMQ) pour l'assurance générale et



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

l'assurance automobile de la Ville;

CONSIDÉRANT QU'une facture a été reçue du Groupe Ultima inc. pour la prime à payer en 2020 par la Ville pour un montant de 107 787 \$, taxes incluses;

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Catherine Larivière

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER la trésorière à procéder au paiement de la facture émise pour la somme de 107 787 \$, incluant les taxes, pour la prime à payer en 2020 par la Ville en assurance générale et automobile;

Adoptée.

1.5.- Assemblée publique de consultation : projet de Règlement modifiant le Règlement numéro 916 relatif au plan d'urbanisme de la Ville de Malartic afin de créer une nouvelle zone commerciale sur son territoire

Monsieur le maire, Martin Ferron, explique le projet de Règlement modifiant le Règlement numéro 916 relatif au plan d'urbanisme de la Ville de Malartic afin de créer une nouvelle zone commerciale sur son territoire.

RÉSOLUTION
2020-01-005

1.6.- Adoption du Règlement numéro 928 modifiant le Règlement numéro 916 relatif au plan d'urbanisme de la Ville de Malartic afin de créer une nouvelle zone commerciale

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Sylvie Daigle

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER le Règlement numéro 928 modifiant le Règlement numéro 916 relatif au Plan d'urbanisme numéro 916 afin de créer une nouvelle zone commerciale, tel que présenté;

Adoptée.

1.7.- Assemblée publique de consultation : Premier projet de Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 917 afin de modifier le plan de zonage (feuillet 2/2) et de créer la nouvelle zone C-5 à même la zone I-1

Monsieur le maire, Martin Ferron, explique le Premier projet de Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 917 afin de modifier le plan de zonage (feuillet 2/2) et de créer la nouvelle zone C-5 à même la zone I-1.

RÉSOLUTION
2020-01-006

1.8.- Adoption du Second projet de Règlement numéro 929 modifiant le Règlement de zonage numéro 917 afin de modifier le plan de zonage (feuillet 2/2) et de créer la nouvelle zone C-5 à même la zone I-1

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER le Second projet de Règlement numéro 929 modifiant le Règlement de zonage numéro 917 afin de modifier le plan de zonage (feuillet 2/2) et de créer la nouvelle zone C-5 à même la zone I-1, tel que



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

présenté;

Adoptée.

**RÉSOLUTION
2020-01-007**

1.9.- Reconduction de la division du territoire de la Ville de Malartic en districts électoraux

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic a procédé à la division de son territoire en districts électoraux dans le passé;

CONSIDÉRANT QUE sa division actuelle en districts électoraux respecte les articles 9, 11 et 12, de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (R.L.R.Q. c. E-2.2);

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic doit faire une demande de reconduction de sa division avant le 15 mars de l'année civile qui précède celle où doit avoir lieu l'élection générale;

CONSIDÉRANT QUE sa demande de reconduction est accompagnée du document prévu à l'article 12.1 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (R.L.R.Q. c. E-2.2) et que ce document indique également le nombre d'électeurs de chacun des districts électoraux en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE la Commission de la représentation électorale transmettra à la Ville de Malartic une copie certifiée conforme de la décision qui confirme ou non que la municipalité remplit les conditions pour reconduire la même division;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la Ville de Malartic demande à la Commission de la représentation électorale de lui confirmer qu'elle remplit bien les conditions requises pour procéder à la reconduction de la division du territoire de la municipalité en districts électoraux;

Adoptée.

2.0.- MAIRIE

3.0.- DIRECTION GÉNÉRALE

4.0.- TRÉSORERIE

4.1.- Rapport de la trésorerie et dépôt des listes :

Le conseil de ville prend connaissance des listes suivantes :

4.1.1.- Liste des comptes payés

Liste déposée.

4.1.2.- Liste des comptes à payer

Liste déposée.

4.1.3.- Liste des prélèvements automatiques



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

Liste déposée.

4.1.4.- Liste des chèques pré-numérotés annulés

Liste déposée.

4.1.5.- Liste des dépenses et engagements

Liste déposée.

4.1.6.- Liste des transferts budgétaires

Liste déposée.

4.1.7.- Approbation des comptes à payer

**RESOLUTION
2020-01-008**

CONSIDÉRANT le *Règlement numéro 543 modifiant le règlement numéro 539* autorisant la trésorière à effectuer le paiement des factures, pour et au nom de la Ville de Malartic;

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Sylvie Daigle

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER la trésorière à procéder au paiement des comptes pour la période du 1^{er} novembre 2019 au 30 novembre 2019, tel qu'il appert des listes déposées au soutien;

D'ADOPTER les réaménagements budgétaires proposés par les directeurs et recommandés par la trésorière au 30 novembre 2019, tels que présentés;

Adoptée.

4.2.- Programme d'aide à la voirie locale – volet projets particuliers d'amélioration d'envergure ou supramunicipaux (PPA-ES) (ancien PAARRM) – Aide financière maximale de 37 000 \$ échelonnée sur trois années budgétaires Dossier no. 00028991-1 - 89015 (08) – 2019-11-18-58

Dépôt du document à titre d'information.

**RESOLUTION
2020-01-009**

4.3.- Autorisation de paiement – PG Solutions – Renouvellement du contrat d'entretien et de soutien 2020 – 28 657,53 \$

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Catherine Larivière

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER le paiement des contrats d'entretien et soutien des applications pour l'année 2020 à la société P.G. Solutions pour un montant de 28 657,53 \$ (taxes incluses);

Adoptée.

**RESOLUTION
2020-01-010**

4.4.- Transfert budgétaire d'un montant de 35 000 \$ – Travaux publics – Dénéigement 2019

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de prévoir le paiement des frais pour



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

terminer la période de déneigement 2019;

CONSIDÉRANT QU'il y a des disponibilités budgétaires au poste de l'entretien des trottoirs et chemins (réf. : poste budgétaire 02-32000-521);

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Sylvie Daigle

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER la trésorière à faire le transfert budgétaire d'un montant de 35 000 \$, à même le budget disponible (réf. : poste budgétaire 02-32000-521);

Adoptée.

5.0.- URBANISME ET ENVIRONNEMENT

5.1.- Registre des permis pour l'année 2019

Dépôt du document à titre d'information.

5.2.- Mine Canadian Malartic (MCM) – Avis de travaux d'exploration 2020

CONSIDÉRANT QUE la Mine Canadian Malartic (MCM) prévoit effectuer des travaux d'exploration minière à l'intérieur du périmètre urbanisé de la Ville de Malartic pour l'année 2020;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE PERMETTRE à la Mine Canadian Malartic (MCM) de réaliser des forages d'exploration minière à l'intérieur du périmètre urbanisé de la Ville de Malartic;

QUE les forages dans le secteur concerné débutent en février 2020, et ce, jusqu'à l'achèvement des travaux;

DE PERMETTRE à la Mine Canadian Malartic (MCM) d'utiliser les rues publiques pour le déplacement de leur machinerie et que, si des bris survenaient, ce soit la Mine Canadian Malartic (MCM) qui en assume les coûts de réparations;

QUE les aires affectées par la campagne de forage 2020 soient remises dans leur état d'origine avant les travaux;

QUE les clubs de motoneige et de VTT soient avisés des travaux près des sentiers officiels et d'assurer leur sécurité lors des travaux;

QUE les travaux de forages soient réalisés de manière sécuritaire pour les citoyens de la Ville de Malartic en conformité avec les lois et règlements en vigueur;

Adoptée.

5.3.- Budget 2020 de l'Office municipal d'habitation de Malartic (OMH)

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

RÉSOLUTION
2020-01-011

RESOLUTION
2020-01-012



No de résolution
ou annulation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'APPROUVER le budget pour l'année 2020 de l'Office municipal d'habitation de Malartic pour un montant de 16 043 \$;

Adoptée.

6.0. - **RESSOURCES HUMAINES, DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
ET COMMUNICATIONS**

6.1.- **Rémunération additionnelle à M^c Kathy Gauthier – prime de cumul
de fonctions**

CONSIDÉRANT QUE madame Nathalie Touzin a quitté son poste de directrice au Service de l'urbanisme et de l'environnement à la Ville de Malartic le 13 septembre 2019;

CONSIDÉRANT QUE le 3^e alinéa de l'article 9 de la *Politique administrative et salariale du personnel non-syndiqué de la Ville de Malartic* prévoit ce qui suit :

« S'il y a lieu, le Conseil de ville peut accorder une prime de cumul de fonctions à un cadre qui effectue des tâches additionnelles en raison de l'absence au travail d'un autre employé ou pour tout autre motif, laquelle est établie à 10 %. »;

CONSIDÉRANT QUE la greffière, M^c Kathy Gauthier cumule les fonctions de greffière et de directrice du Service de l'urbanisme et de l'environnement depuis le 1^{er} janvier 2020;

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Sylvie Daigle

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ACCORDER une prime de 10 % pour cumul de fonctions selon le 3^e alinéa de l'article 9 de la *Politique administrative et salariale du personnel non-syndiqué de la Ville de Malartic* à M^c Kathy Gauthier, et ce, rétroactivement au 1^{er} janvier 2020;

Adoptée.

6.2.- **Rémunération additionnelle pour l'année 2020 à M^c Gérald Laprise**

CONSIDÉRANT QUE le conseil de ville peut accorder une prime pour rendement « exceptionnel » ou « très exceptionnel » à un directeur;

CONSIDÉRANT QUE le maire recommande au conseil de ville d'attribuer à M^c Gérald Laprise un rendement de « très exceptionnel » en 2019 et de lui octroyer une prime de 10 % de son traitement régulier pour l'année 2020;

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Catherine Larivière

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ACCORDER à M^c Gérald Laprise une prime de 10 % du traitement régulier versé pour l'année 2020, et ce, rétroactivement au 1^{er} janvier 2020;

RESOLUTION
2020-01-013

RESOLUTION
2020-01-014



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

Adoptée.

7.0.- LOISIRS ET CULTURE – ARTS ET SPECTACLES

7.1.- Reconnaissance des organismes – Groupe Soleil de Malartic inc.

CONSIDÉRANT QU'une *Politique de reconnaissance des organismes de Malartic* est présentement en vigueur à la Ville de Malartic;

CONSIDÉRANT QUE le directeur du Service des loisirs et de la culture recommande que l'organisme Groupe Soleil de Malartic inc. soit reconnu par la Ville de Malartic;

CONSIDÉRANT QUE ledit organisme rencontre tous les critères établis dans la *Politique de reconnaissance des organismes de Malartic*;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE RECONNAÎTRE l'organisme Groupe Soleil de Malartic inc. par la Ville de Malartic;

Adoptée.

RÉSOLUTION
2020-01-016

7.2.- Délégation de signataire de la convention d'aide financière du Programme de soutien aux projets structurants (PSPS) de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-l'Or (MRCVO) pour la 37^e Finale régionale centralisée des Jeux du Québec - Malartic Hiver 2020

CONSIDÉRANT QU'une demande dans le cadre du Programme de soutien aux projets structurants (PSPS) auprès de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-l'Or (MRCVO) pour la 37^e Finale régionale centralisée des Jeux du Québec – Malartic Hiver 2020 a été déposée (réf. : résolution 2019-04-158);

CONSIDÉRANT QUE suite au dépôt de la demande de projet, celui-ci a été priorisé par la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-l'Or (MRCVO) pour un montant maximal de 20 000 \$;

CONSIDÉRANT QU'une convention d'aide financière doit être signée entre la Ville de Malartic et la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-l'Or (MRCVO) au plus tard le 19 mai 2020;

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Catherine Larivière

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER le maire ou le maire suppléant et la greffière ou la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville de Malartic, la convention d'aide financière dans le cadre du Programme de soutien aux projets structurants (PSPS) de la MRC de La Vallée-de-l'Or (MRCVO) pour la 37^e Finale régionale centralisée des Jeux du Québec – Malartic Hiver 2020;

Adoptée.

RÉSOLUTION
2020-01-017

7.3.- Décoration du temps des fêtes : Désignation des gagnants de chaque district



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil de ville sont favorables à tenir un concours concernant les décorations des Fêtes 2019 installées sur les propriétés se trouvant sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution 2019-11-437, un concours a été lancé afin de choisir un gagnant par district concernant les plus belles décorations des Fêtes 2019;

CONSIDÉRANT QUE le choix des plus belles décorations a été délégué au conseiller de chaque district;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ENTÉRINER la décision de chacun des conseillers dans le choix du gagnant de son district;

DE REMETTRE un chèque-cadeau d'une valeur de 75 \$ chez les marchands locaux et une paire de billet pour le spectacle d'humour de Mélanie Couture, au Théâtre Meglab, le 22 février 2020, à 20 h à chaque gagnant;

QUE les gagnants du concours Décorations des Fêtes 2019 sont les suivants, à savoir :

| DISTRIC T | ADRESSE | PROPRIÉTAIRES |
|--------------|------------------------------|---|
| 1 | 741, rue des Pins | Mme Diane Cyr et M. Richard Gervais |
| 2 | 495, rue de l'Or | Mme Stacy McDonald et M. Philippe Cartier-Dubé |
| 3 | 460, 7 ^e Avenue | Mme Manon Desrosiers |
| 4 | 490, rue La Salle | Mme Carmen Fortin |
| 5 | 630, rue Laval | Mme Gabrielle Boucher et M. Michel Chartier |
| 6 | 1151, avenue de la Quebco | Mme Louise Desrosiers et M. Michel Girard |

Adoptée.

8.0.- TRAVAUX PUBLICS – SERVICES TECHNIQUES

8.1.- Délégation de signataire – Permission de voirie – Installation d'un service d'égout sanitaire et d'aqueduc dans l'emprise du ministère des Transports, lot 3 001 110 du cadastre du Québec

CONSIDÉRANT QU'un branchement de services a été demandé au 700, chemin du Lac Mourier, pour la construction d'un nouveau bâtiment appartenant à la société Construction Lemiro;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de demander la permission au ministère

RÉSOLUTION
2020-01-018



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

des Transports du Québec pour exécuter les travaux de branchement dans l'emprise du chemin du Lac Mourier;

CONSIDÉRANT QUE les travaux seront exécutés par la société CML Entrepreneur Général inc.;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER le directeur du Service des travaux publics, monsieur Michel Brousseau, à signer pour et au nom de la Ville de Malartic le formulaire Permission de voirie numéro 9106-51-89015-19029 pour l'installation d'un service d'égout sanitaire et d'aqueduc dans l'emprise du ministère des Transports;

Adoptée.

**RÉSOLUTION
2020-01-019**

8.2.- Autorisation de paiement – Pompaction inc. – Appel d'offres 2019-03 – Acquisition d'une unité de surpression – 278 067,04 \$

CONSIDÉRANT l'appel d'offres 2019-03 – Acquisition d'une unité de surpression;

CONSIDÉRANT l'octroi du contrat à la société Pompaction inc. au montant de 278 067,04 \$ (taxes incluses) (re : résolution 2019-06-205);

CONSIDÉRANT QUE la société Pompaction inc. va entreposer sans frais l'unité de surpression jusqu'au 31 janvier 2020 et demande le paiement de la facture au montant de 278 067,04 \$ (taxes incluses);

CONSIDÉRANT QUE monsieur Michel Brousseau, directeur du Service des travaux publics, en recommande le paiement, conditionnel à la réception de toutes les quittances des sous-traitants impliqués dans ce projet;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER le paiement à la société Pompaction inc. pour l'acquisition d'une unité de surpression au montant de 278 067,04 \$ (taxes incluses), et ce, conditionnel à la réception de toutes les quittances des sous-traitants impliqués dans ce projet;

Adoptée.

**RÉSOLUTION
2020-01-020**

8.3.- Autorisation de paiement – Wolseley Canada – Appel d'offres public 2019-19 – Acquisition de conduites d'amenée d'eau potable – 78 485,39 \$ et Acquisition de 1000 mètres supplémentaires – 44 505,68 \$

CONSIDÉRANT l'appel d'offres 2019-19 – Acquisition de conduites d'amenée d'eau potable;

CONSIDÉRANT l'octroi du contrat à la société Wolseley Canada (re : résolution 2019-11-440);

CONSIDÉRANT l'acquisition de 1000 mètres de conduites d'amenée supplémentaires (re : résolution 2019-12-459);



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

CONSIDÉRANT QUE la société Wolseley Canada demande le paiement des factures aux montants de 78 485,39 \$ et 44 505,68 \$;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Michel Brousseau, directeur du Service des travaux publics en recommande le paiement, conditionnel à la réception de toutes les quittances des sous-traitants impliqués dans ce projet;

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Sylvie Daigle

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER le paiement à la société Wolseley Canada pour l'acquisition de conduites d'amenée d'eau potable au montant total de 122 991,07 \$ (taxes incluses), et ce, conditionnel à la réception de toutes les quittances des sous-traitants impliqués dans ce projet;

Adoptée.

9.0.- **PROTECTION CONTRE LES INCENDIES ET SÉCURITÉ CIVILE**

10.0.- **COMITÉS/COMMISSIONS**

10.1.- **Comité de travail - Revitalisation rue Royale – Nomination d'un représentant du Service de l'urbanisme et de l'environnement**

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE DÉLÉGUER madame Élina Sylvain, technicienne au Service de l'urbanisme et de l'environnement, pour représenter la Ville de Malartic auprès du *Comité de travail - Revitalisation rue Royale*;

Adoptée.

11.0.- **DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE**

11.1.- **Drags de motoneige antique de Malartic – 4^e édition les 1^{er} février 2020 et 14 mars 2020**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont étudié et examiné la demande d'aide formulée;

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Catherine Larivière

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE VERSER un montant de 5 000 \$ pour la 4^e édition des Drags de motoneige antique de Malartic, tenue les 1^{er} février 2020 et 14 mars 2020 et de prévoir la dépense à même les sommes disponibles au poste budgétaire 02 70120 972 de l'exercice financier 2020;

Adoptée.

11.2.- **Les Marsouins de Val-d'Or – Nage-o-thon 2020 - Campagne de financement**

RÉSOLUTION
2020-01-021

RÉSOLUTION
2020-01-022

RÉSOLUTION
2020-01-023



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont étudié et examiné la demande d'aide formulée;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE VERSER un montant de 500 \$ aux Marsouins de Val-d'Or pour le Nage-O-Thon 2020, tenue le 9 février 2020 et de prévoir la dépense à même les sommes disponibles au poste budgétaire 02 70120 972 de l'exercice financier 2020;

Adoptée.

11.3.- École secondaire Le Tremplin – Voyage communautaire au Costa Rica en janvier 2021

Correspondance déposée au conseil et référée au *Comité d'évaluation du Programme d'aide financière et de soutien aux organismes* selon la *Politique de reconnaissance des organismes de Malartic*.

RÉSOLUTION
2020-01-024

11.4.- Téléthon de la Ressource pour personnes handicapées de l'Abitibi-Témiscamingue/Nord-du-Québec – Prêt d'un local avec 6 lignes téléphoniques – 26 janvier 2020

CONSIDÉRANT QUE le Téléthon de la Ressource pour personnes handicapées de l'Abitibi-Témiscamingue/Nord-du-Québec qui se tiendra le 26 janvier 2020 a besoin d'un local et de 6 lignes téléphoniques pour recevoir les dons;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE FOURNIR un local avec 6 lignes téléphoniques au Téléthon de la Ressource pour personnes handicapées de l'Abitibi-Témiscamingue/Nord-du-Québec le 26 janvier 2020;

Adoptée.

RÉSOLUTION
2020-01-025

11.5.- Fédération québécoise des municipalités – Gratuité de la salle multifonctionnelle du Centre Michel-Brière (CMB) – 15 avril 2020

CONSIDÉRANT QUE la Fédération québécoise des municipalités donnera une formation en adaptation aux changements climatiques en milieu municipal le 15 avril 2020 pour les élus et officiers municipaux de Malartic et des environs;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE FOURNIR gratuitement la salle multifonctionnelle du Centre Michel-Brière (CMB) le 15 avril 2020 à la Fédération québécoise des municipalités;

Adoptée.

RÉSOLUTION
2020-01-026

11.6.- Escadron 884 Malartic – Souper bénéfice pour la St-Valentin – 15



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

février 2020

CONSIDÉRANT QUE l'Escadron 884 Malartic a déposé une demande d'aide financière pour un souper bénéfique le 15 février 2020;

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Catherine Larivière

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE VERSER un montant de 750 \$ à l'Escadron 884 Malartic pour le souper bénéfique pour la St-Valentin, tenue le 15 février 2020 et de prévoir la dépense à même les sommes disponibles au poste budgétaire 02 70120 972 de l'exercice financier 2020;

D'ACHETER une table de 6 personnes au montant de 300 \$ à l'Escadron 884 Malartic pour le souper bénéfique du 15 février 2020;

Adoptée.

**RÉSOLUTION
2020-01-027**

11.7.- L'Aile Brisée – Campagne de financement – Soirée casino du 21 mars 2020

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont étudié et examiné la demande d'aide financière formulée;

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Sylvie Daigle

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'OFFRIR deux (2) paires de billets pour le spectacle de musique de Matt Lang au Théâtre Meglab, le 11 avril 2020;

Adoptée.

**RÉSOLUTION
2020-01-028**

11.8.- Défi ski Leucan – Famille Rousseau & Bilodeau

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont étudié et examiné la demande d'aide formulée;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE VERSER un montant de 500 \$ au Défi ski Leucan à l'équipe d'Olivier Bilodeau et de prévoir la dépense à même les sommes disponibles au poste budgétaire 02 70120 972 de l'exercice financier 2020;

DE PERMETTRE à la famille Rousseau & Bilodeau de faire des tirages moitié-moitié lors de spectacles tenus au Théâtre Meglab pour amasser des dons pour le Défi ski Leucan qui aura lieu le 14 mars 2020, et ce, conditionnellement à l'obtention d'un permis de la Régie des alcools, des courses et des jeux;

Adoptée.

12.0.- AFFAIRES NOUVELLES

12.1.- Plan de mesures d'urgence – Mine Canadian Malartic (MCM)



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

Dépôt du document à titre d'information.

13.0. CORRESPONDANCE

13.1.- Calendrier 2020 des séances ordinaires du conseil des maires de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-l'Or (MRCVO)

Dépôt du document à titre d'information.

13.2.- Services Québec – Réponse du bureau régional de Services Québec de l'Abitibi-Témiscamingue

Dépôt du document à titre d'information.

13.3.- Comptoir alimentaire de Malartic – Remerciements

Dépôt de la correspondance.

14.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

15.0.- LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé à 19 h 08

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

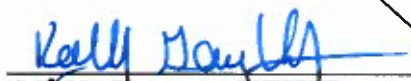
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE CLORE la présente séance.

Adoptée.

**RÉSOLUTION
2020-01-029**


MARTIN FERRON
MAIRE


M^{me} KATHY GAUTHIER
GREFFIÈRE